

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 035-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.108

Déposée le: 27.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zryd (Magglingen, PS) (porte-parole)
Bachmann (Nidau, PS)
Schmidhauser (Interlaken, PLR)
Etter (Treiten, PBD)
Schwarz (Adelboden, UDF)
Guggisberg (Kirchlindach, UDC)
Löffel-Wenger (Münchenbuchsee, PEV)
Linder (Bern, Les Verts)
Egger (Frutigen, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 706/2016 du 15 juin 2016
Direction: Direction de l'instruction publique
Classification: –
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption**



Faire du sport une discipline comptant pour la promotion

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier s'il est possible de faire du sport une discipline comptant pour la promotion au gymnase.

Développement :

Le sport est la seule discipline fondamentale qui ne compte pas pour la promotion au gymnase. Il n'est pas nécessaire de s'étendre ici sur l'importance du sport dans la société ou sur son rôle dans l'éducation, nul ne les conteste. En faisant du sport une discipline du gymnase comptant pour la promotion, on enverrait un signal propre à souligner l'impact positif de l'enseignement du sport dans la double perspective de la formation et de la santé.

L'expérience d'autres cantons dans lequel le sport est une discipline comptant pour la promotion montre que même les élèves peu enclins à pratiquer le mouvement et le sport manifestent plus d'intérêt. Par ailleurs, les sportifs émérites sont récompensés puisque les bonnes notes qu'ils obtiennent comptent.

Si les élèves devaient par exemple faire des devoirs dans cette discipline, cela soulignerait l'importance et l'impact du sport dans la filière gymnasiale. Le sport aurait alors le même poids qu'à l'école obligatoire ou à l'école moyenne, comme c'est le cas dans plusieurs cantons.

Le Conseil-exécutif s'est attelé à l'élaboration d'une stratégie du sport. On pourrait profiter de l'occasion pour examiner si la discipline doit désormais occuper une place plus importante au gymnase et si les notes obtenues par les élèves doivent compter pour leur promotion.

Réponse du Conseil-exécutif

Les auteurs du postulat prient le Conseil-exécutif d'étudier la possibilité de faire du sport une discipline comptant pour la promotion au gymnase.

A l'heure actuelle, les gymnases proposent deux types d'enseignement du sport. D'une part, tous les élèves doivent pratiquer le sport en tant que discipline obligatoire, conformément à l'article 49 de l'ordonnance fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique. D'autre part, les gymnases proposent aux élèves intéressés l'option complémentaire « sport » au cours des deux dernières années de la formation. L'article 9 du règlement suisse sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (RRM) prévoit que l'option complémentaire « sport » compte pour l'obtention de la maturité, mais pas l'enseignement obligatoire du sport car, contrairement à ce qu'affirment les auteurs du postulat, le sport ne constitue pas une discipline fondamentale de la formation gymnasiale.

Le RRM fixe de manière contraignante à l'échelle nationale, et partant aussi pour le canton de Berne, les disciplines qui sont déterminantes pour l'obtention de la maturité. Les cantons sont en revanche libres de définir les disciplines comptant pour la promotion. Dans une faible majorité des cantons, dont le canton de Berne, le sport ne compte pas pour la promotion.

Dans le canton de Berne, il a été décidé que les conditions de promotion devaient être identiques aux règles d'obtention de la maturité. Appliquer une réglementation différente impliquerait, d'une part, que des élèves qui ne seraient pas promus à cause de leurs notes en sport pourraient malgré tout obtenir leur maturité et, d'autre part, que des élèves promus grâce à leurs notes en sport pourraient ne pas obtenir leur maturité. Le Conseil-exécutif estime qu'une telle situation ne serait pas appropriée.

Les règles d'obtention de la maturité font à l'heure actuelle l'objet de discussions au niveau national. Les débats se concentrent sur la question de savoir si les notes insuffisantes obtenues dans des disciplines importantes pour les études subséquentes, comme la première langue ou les mathématiques, peuvent être compensées trop facilement par de bonnes notes obtenues dans d'autres disciplines. Dans ces circonstances, il serait difficilement compréhensible que le canton de Berne fasse du sport une discipline comptant pour la promotion, alors que les notes

obtenues dans ce domaine ne peuvent pour l'heure pas être utilisées pour compenser des notes insuffisantes en première langue ou en mathématiques par exemple. Un tel changement permettrait aux élèves de compenser encore plus facilement les notes insuffisantes obtenues dans les disciplines fondamentales.

Il faut toutefois tenir compte du fait que les discussions sur les règles d'obtention de la maturité ont de toute façon lieu en ce moment au niveau national et que les travaux concernant l'élaboration d'une stratégie relative à la formation et au sport sont en cours. Par conséquent, le Conseil-exécutif est prêt à étudier la possibilité de faire du sport une discipline comptant pour la promotion au gymnase dans le cadre de ces travaux.

A cet égard, il convient de relever que l'enseignement du sport (p. ex. les leçons de sport obligatoires dispensées au gymnase, mais aussi dans d'autres établissements du degré secondaire II) revêt indubitablement une grande importance dans notre société sédentaire. Toutefois, penser que l'enseignement obligatoire du sport porterait plus de fruits s'il comptait pour la promotion serait simpliste. Les enseignants et enseignantes de sport voient d'ailleurs les choses tout autrement. Faire du sport une discipline comptant pour la promotion pourrait en effet amoindrir l'efficacité de cet enseignement justement chez les élèves qui n'ont pas une grande affinité pour l'activité physique et pour qui l'enseignement obligatoire du sport est donc particulièrement important. La pression des notes peut nuire au plaisir de bouger, ce qui peut avoir des conséquences négatives sur l'attitude que les jeunes auront à l'avenir vis-à-vis du sport.

Destinataire

- Grand Conseil